

# BULLETIN MUNICIPAL



**COURTEUIL**  
Saint Nicolas d'Acy

[www.courteuil.fr](http://www.courteuil.fr)

**Rétrospective 2015**

Janvier 2016 - N° 1

# Site Internet

L'équipe municipale a souhaité promouvoir la communication dans et sur notre village au travers d'un site Internet. Une cellule communication composée d'élus municipaux a retenu, après élaboration d'un cahier des charges, un prestataire permettant l'hébergement du site Internet tout en maîtrisant la propriété intellectuelle des données et la personnalisation du site web afin de renvoyer à tous, l'image de notre village et l'animation sociale du quotidien.

Les thématiques abordées sur le site Internet [www.courteuil.fr](http://www.courteuil.fr) ont pour vocation d'aider les démarches administratives de chacun, de partager les actualités municipales et événementielles de la commune, de favoriser la diffusion d'informations associatives et partenariales soutenues par la mairie.

Bien entendu, le T@mTam de COURTEUIL (messagerie électronique permettant une diffusion rapide d'information) trône sur la page d'accueil du site de la commune. Les informations T@mtam sont relayées et agrémentées sur le web. Les spécialistes peuvent retrouver ce fil d'actualité (mais aussi être alertés des nouveaux articles) en s'abonnant au flux RSS.

COURTEUIL, c'est aussi une identité et un territoire que nous avons voulu retracer et faire refléter au travers d'un logo dans l'air du temps et reconnaissable dans notre communauté de communes mais aussi au-delà. La composition du logo intègre la mention de la commune de COURTEUIL, historiquement et traditionnellement suivi de l'appellation Saint Nicolas d'Acy. Les contours du village sont repris afin d'ancrer la commune dans un territoire souvent plus élargi qu'il n'y paraît où coule une Nonette de couleur bleue sur le C de COURTEUIL tout en conservant et n'oubliant pas le caractère historique de notre village, symbolisé par la représentation du clocher de notre église.

COURTEUIL est entré dans l'ère numérique mais l'équipe municipale a tenu également à partager avec tous, les événements de l'année 2015 en vous proposant ce numéro papier.



# Edito

Ce 17 janvier nous avons eu le plaisir d'échanger nos vœux en présence de nombreux élus parmi lesquels M.Woerth député, Mme Martin vice présidente du conseil régional, Mme Lebas conseillère régionale, M.Bascher vice président du conseil départemental, Mme Neau conseillère départementale, Mme Loiseleur présidente de la communauté de communes, plusieurs maires, élus, et amis des communes voisines, vos conseillers municipaux. Ces strates peuvent être perçues comme un « mille feuille », mais chacun a expliqué en quelques mots le sens de son action, à sa place dans l'organisation de notre république. Mmes Paulmier et Prévost, M.Malezwsky étaient également présents pour vous témoigner de leur attachement au service communal, de même que M.Lecieux DGS de la CC3F.

C'est ainsi avec plaisir, fierté, humilité, que le conseil municipal et moi-même vous avons accueilli très nombreux comme ce fut le cas lors des rassemblements républicains des 14 juillet et 11 novembre, ce qui est tout à votre honneur.

2015 fut difficile pour les plus fragiles économiquement, pour les victimes des attentats et leurs proches, les millions de français blessés dans leur cœur.

Sur notre commune, des peines de 2015, je retiens la disparition de plusieurs figures du village qui manquent à leurs proches et qui nous manquent également. Cet été, le Moulin s'est arrêté définitivement, une épreuve pour ceux qui y travaillaient, qu'ils soient chef d'entreprise ou salariés, et leurs familles. C'est aussi une page d'histoire qui se tourne pour les anciens habitants. Je pense également à la maison de Saint Nicolas détruite par une explosion en septembre. A chaque fois nous tentons d'accompagner et soutenir au mieux nos concitoyens dans l'épreuve.

Concernant le bilan des actions, l'événement majeur est bien sûr la réalisation de la 1<sup>ère</sup> tranche d'assainissement qui concrétise 20 ans de réflexion, d'études (avec M.Dufour du cabinet SECT) de consultations, d'enquête publique, menés par 4 équipes municipales successives. Les riverains de la phase 1 peuvent désormais se raccorder. Cet investissement contribuera à la reconquête de la qualité de l'eau, nous apportera un meilleur confort, augmentera la valeur patrimoniale de nos équipements communaux et même de nos biens privés, contrepartie de l'effort financier sur nos factures d'eau. Cette tranche n'aurait pas été possible sans l'appui de l'ADTO avec M.Gado, les prix consentis par les entreprises Sylvain Joyeux, Hydréa et autres, leur professionnalisme et leur patience malgré les aléas techniques, l'aide financière de l'AESN et du conseil départemental, les conditions d'emprunts avantageuses auprès de la caisse des dépôts et sans votre collaboration. Pour la suite nous pouvons aussi compter sur le Syndicat Interdépartemental du Sage de la Nonette, par la voix de son président Benoît Fèvre et de sa directrice Clara Morvan ainsi que Madame Lobin présidente de la Commission Locale de l'Eau pour leur soutien sur notre projet, désormais inscrit dans le contrat global du SAGE de la Nonette.

Effet secondaire de ces travaux, comme vous avez pu le constater, l'état des voiries a été considérablement amélioré dans les rues assainies. Naturellement nous aimerions nous

attaquer aux trottoirs et à l'enfouissement des réseaux, mais ces travaux sont aussi très coûteux et nous nous sommes également engagés à la modération fiscale. Le remplacement des branchements en plomb a été poursuivi par le SIAEP que préside Thierry Thévenoux. Dans le cimetière, le jardin du souvenir permet à chacun de choisir ses dernières volontés et d'honorer ses défunts à sa façon. Côté sécurité, saluons le travail de la gendarmerie et le Lieutenant Barnoud commandant de la brigade de Senlis. Sans dévoiler de secret statistique, depuis 3 ans les résultats sont excellents. Continuons à être vigilants ! Sur un autre volet de la sécurité, un défibrillateur a été installé dans l'abri bus près de l'entrée de la Mairie.

Novembre a vu la 1<sup>ère</sup> édition du marché bi-mensuel. Sa pérennité dépendra de la volonté de chacun. Merci à Valérie Maximi pour la gestion des commerçants, et Alain Foureaux et Charles Garnier qui les accueillent le dimanche matin.

Contraint par nos chargés de comm' qui me demandent toujours de faire plus court, je ne peux que rendre un hommage général à tous les bénévoles qui agissent dans les associations d'intérêt communal. Les pages qui suivent vous donneront toutefois un aperçu de leur travail, de leur réussite et du bien vivre qu'ils nous procurent ce qui est finalement notre but ultime. Ce ne sont pas que des mots, malgré la rigueur budgétaire, l'aide aux associations n'a pas été réduite pour ne pas pénaliser les bénévoles qui s'investissent dans l'intérêt général.

Le conseil municipal est plutôt « faiseur » que « diseux » ; la communication est néanmoins importante pour expliquer notre action et rendre compte. La messagerie T@mtam s'est encore développée cette année et un site internet est en ligne grâce à la commission communication menée par Julien Guillou. Ce site devra vivre et évoluer en fonction de vos attentes et de vos besoins. Le support papier reste important. Le bulletin « écho de la Nonette » devra être réactivé et la commission vous a préparé ce bulletin rétrospectif de 2015.

Merci aux collègues d'Avilly St Léonard pour la tenue matérielle et financière de l'école de la Nonette. Nous contribuons aux charges de fonctionnement au prorata du nombre d'élèves, mais la commune d'Avilly Saint Léonard assume les charges fixes et la gestion quotidienne (hormis le car). Merci à Mme Chauvin, nouvelle directrice, qui n'a pas mis de temps à redynamiser l'école. Merci à Monsieur Humbert et son équipe pour l'association périscolaire « au rendez vous des écoliers » dont dépend l'avenir de l'école. J'ai omis beaucoup de choses : vous découvrirez tout au long de l'année les perspectives tracées pour 2016 lors des vœux. Avant de terminer, bon anniversaire à notre maire honoraire Jacques Foureaux qui a fêté des 90 ans le 16 janvier et dont l'esprit persiste dans notre action. Bonne année 2016 à vous, à vos familles et à vos proches, vive nos territoires, vive la république, vive la France.

François DUMOULIN, Maire de COURTEUIL

# Etat-Civil 2015



## Naissances

Le 25 juin                      *Andréane ANTUNES DO ESPIRITO SANTO*

Le 7 octobre                      *Hugues AUGIER DE CREMIERS*

Le 14 décembre                      *Liya CHEA*



## Mariage

Le 28 février                      *Anna IAKOVLEVA et Alexandre DUPUIS*



## Décès

Le 30 janvier                      *Simone DE NARDI épouse GATTEGNO*

Le 7 avril                      *Bernard COUVREUR*

Le 1er août                      *Bernard FOURREAU*

Le 21 octobre                      *Sabina WLODARCZYK épouse SCHULZ*

Le 28 novembre                      *Hermann TUSCHE*

# Sommaire

SITE INTERNET.....	1
EDITO .....	2
ETAT-CIVIL 2015 .....	4
SOMMAIRE .....	5
1 <sup>ERE</sup> PHASE D'ASSAINISSEMENT TERMINEE .....	6
LE BUDGET FONCTIONNEMENT.....	9
ECOLE.....	10
LE SAGE DE LA NONETTE.....	11
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE (SIAEP) .....	12
VIVRE ENSEMBLE .....	13
VILLA ' JOIE .....	16
VIVE LES JEUDIS VILLA' JOIE .....	17
L'ANNEE FESTIVE 2015 .....	19
LA CLEF DES CHANTS .....	24
L'ASSEC.....	24
L'AVEZ-VOUS SU ? L'AVEZ-VOUS VU .....	25
DEFIBRILLATEUR DEA.....	30



# 1<sup>ère</sup> Phase d'assainissement terminée

(Sur partie publique)

*Pour mémoire 3 phases sont prévues.*

En partant de la station d'épuration de Senlis, la première phase a concerné la pose du refoulement entre le lavoir de Saint Nicolas et la dite station.

La technique de forage dirigé employée consiste à envoyer une tête de forage téléguidée à l'horizontal avant de tirer le tuyau de refoulement dans la cavité ainsi créée. Cette technique permet de traverser le marais sans perturber le fonctionnement hydraulique du milieu. Certaines continuités ont même été restaurées. Quant au renforcement à minima du chemin, la nature reprend vite ses droits pour redonner son caractère bucolique au lieu. Nous rappelons néanmoins que ce chemin est privé et que la convention aimablement signée avec le propriétaire nous permet uniquement d'accéder dans le cadre de la construction et de l'exploitation du réseau.



La construction du poste de refoulement sur la place du lavoir est sans doute l'opération la plus spectaculaire compte tenu de la taille du dispositif et de la cavité qui a été creusée en conséquence sous le niveau de la rivière. Aujourd'hui on ne voit quasiment plus rien hormis les plaques de regards ; seules les photos en témoignent. Même les armoires de commande se font discrètes car elles ont été installées (non sans mal) dans le lavoir.

En amont du poste, 95 habitations sont désormais raccordables rue du Gué, rue de la Gatelière, rue de la Vallée (au nord de la place des marronniers), rue du Parc et impasse du Clos du Prieuré. Deux jardins et un champ privés sont traversés grâce à l'aimable accord des propriétaires, ce qui a fait gagner un poste de relevage rue du Parc. Les





canalisations sont posées au laser, dans un lit de gravier pour assurer leur stabilité et la durabilité de l'ouvrage. La fonte ductile ou le « Poloplaste » sont utilisés en fonction des secteurs selon la profondeur et la pente du réseau. Une boîte de raccordement est installée pour chaque logement à un emplacement défini avec le propriétaire. Une amorce sur laquelle on se raccorde est envoyée jusqu'en domaine privé (il est interdit d'intervenir sur la boîte directement).

Pour cette phase, chaque particulier peut désormais se raccorder dans les 2 ans (*18 mois pour les subventions*), l'accord de l'Agence de l'Eau Seine Normandie nous étant parvenu. L'Agence subventionne les travaux de raccordement à 100% jusqu'à un plafond de 3.000 euros pour les branchements complexes (et non plus 3.500) et 2500 euros pour les branchements simples. Penser qu'une taxe de raccordement de 800 euros sera à prévoir. Il semble compliqué d'organiser un paiement échelonné, mais nous envisageons de n'émettre les titres de recette qu'en fin d'année pour que chacun puisse mettre de côté la somme nécessaire chaque mois. Pour les foyers à revenus limités, des aides complémentaires sont possibles. Dans les cas les plus difficiles, le CCAS peut éventuellement intervenir (nous contacter).

Grâce au professionnalisme de l'entreprise Sylvain Joyeux (agence Colas de Beauvais), et aux précautions prises par les équipes pour limiter la gêne au maximum, cette première phase est une réussite malgré les difficultés techniques notamment rue du Gué, et les aléas inévitables. On note également qu'après travaux, les chaussées se sont considérablement améliorées, ayant profité des remise en états. Seul regret : ne pas pouvoir profiter de l'opération pour enfouir les réseaux filaires compte tenu du coût très élevé estimé par le SE60 (*Syndicat de l'Energie de L'Oise*).

Pour terminer l'enfouissement sur l'ensemble de la commune avec un emprunt sur 20 ans, le coût annuel par foyer serait en effet de l'ordre de 240 euros soit 20 euros par mois. Ce n'est pas insurmontable, mais il faudrait obtenir un large consentement des habitants sur la base d'un référendum par exemple ; un projet pour la prochaine équipe municipale... ?



Et la suite ? L'appel d'offre pour la phase 2 est lancé. Elle concerne la fin de la rue de la Vallée, la rue de la Nonette jusqu'aux Tourelles et un peu plus loin, la rue du Marais, la rue de l'Abbé Prévost et la rue du Général Lefèvre.

Les propositions de prix avant négociation semblent intéressantes. De plus, le financement devrait pouvoir être assuré approximativement par :

- 30% de subvention de l'AESN
- 20% de prêt à taux zéro de l'AESN
- 10 % de subvention du conseil départemental sur la base de ce qui nous a été accordé sur la phase 1 et peut être plus, l'assainissement étant une priorité du département malgré les économies budgétaires nécessaires.
- une part d'autofinancement notamment pour les frais annexes et imprévus
- un prêt sur 40 ans de la Caisse des dépôts au taux du livret A + 0,5% soit 1,25% actuellement.

### CONSEIL MUNICIPAL DU 15/09/15

Approbation du  
lancement de l'appel  
d'offre pour la phase 2  
de l'assainissement

Les taux de subventions sont approximatifs car calculés sur du prévisionnel et pas toujours sur l'ensemble des coûts. Si ces conditions favorables se vérifient et se maintiennent pour la phase 3, le montant de la taxe de 4 euros devrait pouvoir baisser un peu. La compétence assainissement sera ensuite assez rapidement transférée à la communauté de commune au 1<sup>er</sup> janvier 2020 au plus tard comme le prévoit la loi.



Signature de la  
convention de  
raccordement

Lundi 9 novembre  
2015

# Le Budget fonctionnement

Comment fonctionne la Commune de COURTEUIL sur le plan budgétaire ?  
Voici schématiquement les dépenses et les recettes de fonctionnement de la Commune en 2015 :

**373 761 € ont été dépensés pour le fonctionnement de la commune :**



Charges financières (intérêts) : **2 275 €**

Autres charges de Gestion Courante (indemnités élus, service incendie, Syndicats, PNR, Collège...) : **67 459 €**

Reversement sur le F.N.G.I.R. (Fonds National de Garantie individuelle des Ressources):

**133 454 €** (soit 33.47% des impôts et taxes)

Charges de personnel : **104 723 €**

Charges à caractère général (énergies, entretien des voies et réseaux, honoraires, fêtes et cérémonie, RPC Avilly cantine scolaire...) : **65 850 €**

**Ces dépenses ont été financées par des recettes réparties comme suit :**



Diverses recettes en fonctionnement (concessions dans le cimetière, dotations et participations diverses...) : **73 241 €**

Impôt et taxes : **398 730 €**

**Soit un résultat positif de fonctionnement 2015 de 98 210 €**

## Ecole

Mme Chauvin, précédemment en poste à l'école Orion de Senlis, a pris ses fonctions de directrice à l'école de la Nonette en septembre. Son professionnalisme et son dynamisme ont rapidement conquis enfants et parents. Des qualités qui ont en outre permis de resserrer des liens qui s'étaient quelque peu distendus entre école et municipalités ces dernières années. Il suffit de jeter un œil aux manifestations déjà organisées en ce début d'année scolaire pour se persuader qu'une nouvelle dynamique a bel et bien été insufflée à notre école :

Tout d'abord en octobre, les élèves de CE2, CM1 et CM2 sont partis à la rencontre des



skippers du voilier « Le Souffle du nord » participant à la prestigieuse Transat Jacques Vabre. Ils ont également pu naviguer quelques instants dans le port du Havre : un insigne privilège rendu possible grâce aux efforts conjugués de Mme Maincent, mère d'élève et partie intégrante de l'organisation de l'épreuve, et de Madame la Directrice qui a, en un temps record, obtenu de son administration toutes les autorisations nécessaires.

Ensuite ce fut au tour de la fête de Noël qui avait perdu un peu de sa superbe au fil du temps, de connaître un net regain. Les parents étaient nombreux au rendez-vous en ce mois de décembre pour assister à la représentation donnée par les différentes classes.

Après avoir écouté chants et comptines de Noël, ils ont pu découvrir un village de Noël miniature confectionné par les élèves de Maternelle, CP et CE1. Les représentants des parents d'élèves ont quant à eux participé en offrant à tous une collation et un vin chaud très appréciés.

De nombreux autres projets de sortie sont d'ores et déjà planifiés mais à n'en pas douter le point d'orgue de cette année scolaire 2015-2016 devrait être la fête de l'école au mois de juin. La date doit être finalisée prochainement mais gageons qu'au vu des événements déjà organisés, ce devrait être un franc succès.



La mairie de COURTEUIL dans le village de Noël

# Le SAGE de la Nonette

Le premier Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin versant de la Nonette date de 2004.

Un SAGE est un document qui résulte du travail collectif des usagers et acteurs de l'eau réunis dans la Commission Locale de l'Eau (CLE) pour élaborer une gestion raisonnée des ressources en eau et des milieux aquatiques à l'échelle du bassin versant. C'est un document de planification opposable aux autorités administratives et aux particuliers dans certains cas; c'est aussi un outil opérationnel définissant les enjeux, les objectifs à atteindre avec le détail des dispositions concrètes pour les réaliser, enfin c'est un outil juridique définissant la réglementation des usages de l'eau et des milieux aquatiques dans un objectif d'amélioration de la qualité de la ressource en eau.

Le 1er SAGE installé en 2004 a été partiellement réalisé mais, au vu des évolutions de la réglementation et du territoire, il a été décidé en 2012 par l'administration de réviser le 1er SAGE.

Ce travail, mené par la CLE avec les administrations et les usagers de la ressource en eau, a duré 2 ans pour aboutir à un plan d'aménagement et de gestion durable (PAGD) définissant les 5 enjeux prioritaires:

- Faire vivre le SAGE
- Améliorer la qualité des eaux superficielles et souterraines
- Protéger et restaurer les milieux aquatiques et mettre en valeur le patrimoine
- Maîtriser les ruissellements et lutter contre les risques d'inondation
- Garantir un équilibre quantitatif entre les usages et les milieux

Au total, 20 objectifs déclinés en 75 dispositions concrètes qui vont bien occuper le SISN pour les 6 prochaines années car le SISN est le Maître d'Œuvre pour les travaux et les financements avec les établissements publics: Agence de l'Eau Seine Normandie, Conseil départemental, Conseil Régional, Fonds européens,.....

Pour mieux définir les actions à mettre en place prioritairement, des Contrats Globaux ont été signés avec les Communes, le SISN et l'Agence de l'Eau qui aideront à la réalisation de ces projets. Pour COURTEUIL, ces projets sont:

- Assainissement collectif 2015 / 2017
- Restauration et Aménagement de notre zone humide dans le marais avec le CENP
- Arasement du seuil de Jouvancourt et /ou du moulin de Courteuil.
- Aménagement de la continuité hydraulique et écologique du fossé du Prince.

Enfin, la portée du nouveau SAGE est renforcée: " Lorsque le schéma a été approuvé et publié (ce qui est maintenant le cas) le règlement et ses documents cartographiques sont opposables à toute personne publique ou privée pour l'exécution de toute installation, ouvrage, travaux ou activité mentionnée à l'art L 214-2 et L 212-5-2 du code de l'environnement ". La violation du règlement du SAGE peut entraîner des sanctions administratives ou pénales. Il est donc recommandé de se renseigner auprès du SISN au 03 44 32 99 80 ou sur le site internet : [www.syndicat-sage-nonette.fr](http://www.syndicat-sage-nonette.fr)

# Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable (SIAEP)

Le syndicat, représentant les communes d'AVILLY et COURTEUIL a organisé en 2014 et 2015, des travaux dans le cadre du changement de conduite d'eau en plomb reliant les vannes d'arrêt du domaine public jusqu'aux compteurs d'eau potable privés.

Sachant qu'il n'y a pas de risques connus vu la faible acidité et la teneur en calcaire de notre eau, nous devons répondre à la réglementation sur l'acheminement de l'eau reposant sur un principe de précaution.

En juillet 2014, une session de remplacement de branchements a démarré à COURTEUIL. Le changement de 15 branchements d'eau dans la rue Eusèbe Fasquel a permis d'avancer considérablement sur notre commune.

Nos voisins d'AVILLY ont eu 20 branchements remis en état.

En septembre 2015, une autre session de 15 branchements ont été remplacés à COURTEUIL, place du Grand Orme, Rue de l'église, Rue du Calvaire, Route de Senlis, Rue de la forêt et Rue de la vallée. Puis au mois d'octobre / novembre, 20 branchements ont été également remplacés à AVILLY.

Les travaux engagés sur ces deux années pour les 70 branchements, représentent une facture de 116 802 € hors taxes subventionnée à 40 % par l'état. Le financement du SIAEP se compose également d'une taxe de 0,21 euros par m<sup>3</sup> d'eau consommée. Le syndicat mettra tout en œuvre en fonction du budget qui lui est accordé pour remplacer les 17 branchements restants sur notre commune dès 2016/2017.

Le S.I.A.E.P remercie les habitants d'avoir facilité le travail des équipes par leur présence dans leur propriété, ainsi que pour la patience de chacun qui emprunte quotidiennement nos routes étroites avec une circulation des véhicules parfois difficile.

## CONSEIL MUNICIPAL DU 15/09/15

Approbation  
du rapport du SIAEP

## INFORMATIONS

Le plomb n'est plus utilisé par la Lyonnaise des Eaux depuis 1970 et a été interdit en 1995. Après le compteur, la suppression du plomb est à la charge du propriétaire.

Un diagnostic plomb est obligatoire pour la vente ou la location d'un logement construit avant le 01 janvier 1949.

**Nous vous rappelons également que vous bénéficiez d'une garantie couvrant la surconsommation consécutive à une fuite avec une franchise correspondant à votre consommation semestrielle moyenne.**

# Vivre ensemble

Être heureux dans notre village, ceci ne peut se faire qu'à partir d'une volonté commune de vivre en bon voisinage : respect d'autrui et tolérance.

## **MOINS ON FAIT DE BRUIT, MIEUX ON S'ENTEND !**

**N'oublions pas que le bruit excessif est sanctionné de jour comme de nuit.**

Afin de préserver le bien-être de tous les habitants de la commune, respectons les plages horaires possibles pour les travaux de bricolage ou de jardinage effectués à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur durée, de leur répétition ou de leur intensité (tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses et autres dispositifs bruyants)

*En l'absence d'arrêté municipal, l'arrêté préfectoral s'applique. Le bruit est toléré:*

- ◆ Du lundi au vendredi : de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 19h30
- ◆ Les samedis : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- ◆ Les dimanches et jours fériés : 10h00 à 12h00

Toutefois, sur la commune, il est d'usage de ne pas faire de bruit les dimanches et les jours fériés.

**Le bruit peut devenir une nuisance sonore dont les conséquences se font sentir non seulement sur la qualité de vie mais aussi sur la santé, veillons chacun à notre échelle à limiter ses effets.**

\*\*\*\*\*

## **POUBELLE T'ES PAS BELLE !**

Le bon sens est de mise et les déchets doivent être présentés dans les bacs à la collecte uniquement la veille **au soir** (après 20h) du jour de la collecte, et être rentrés dans les propriétés privées le plus tôt possible après la collecte le lendemain (avant 12h c'est mieux).

**La présence intempestive des poubelles sur la voie publique - outre la pollution visuelle - génère un obstacle au cheminement des piétons.**

## FEUX INTERDITS !

Tout brûlage à l'air libre y compris pour les déchets issus de tailles de haies ou d'arbres est strictement interdit (*Règlement sanitaire départemental*). Les déchets verts doivent être sortis selon le calendrier établi annuellement par la CC3Forêts ou conduits à la déchetterie (voir arrêté préfectoral pour les exceptions).

**Pas de réglementation particulière pour les barbecues mais attention nous ne devons pas incommoder nos voisins par la fumée.**

\*\*\*\*\*

## Marché gastronomique

Depuis le mois de novembre, notre commune s'est dotée d'un petit marché gastronomique le dimanche matin.

Accueillis par une boisson chaude offerte par la mairie, vous pouvez y découvrir et apprécier les produits proposés par : un poissonnier, un fromager, un charcutier, un maraîcher, un apiculteur, une épicerie fine et des commerçants vendant des spécialités du Sud-Ouest.

« Cité jeune » vous propose à la vente du pain et des viennoiseries

Lors de certains marchés, un bar à huîtres bien convivial vous est également proposé.

Ce marché, que nous souhaitons pérenne, a lieu tous les 1<sup>ers</sup> et 3<sup>èmes</sup> dimanches de chaque mois.

En espérant vous y voir de plus en plus nombreux, n'hésitez pas à en parler autour de vous même en dehors du village !



Crédit Photo : G.U

# Les associations subventionnées par la municipalité



**AU5V** (Association des Usagers du Vélo, des Voies Vertes et Véloroutes des Vallées de l'Oise)

**Objet :** Promotion de la pratique des circulations douces, conseil à la création des itinéraires cyclables et des voies vertes

**Président :** M. Brouwer - **Contact :** 03 44 60 11 63 - [contact@au5v.fr](mailto:contact@au5v.fr) - <http://www.au5v.fr>



**CSASL** (Club Sportif Avilly Saint Leonard)

**Objet :** Club de football

**Président :** M. Christophe Bedin - **Contact :** [ch.bedin@orange.fr](mailto:ch.bedin@orange.fr)



**TCASL** (Tennis Club Avilly Saint Léonard)

**Objet:** Club de Tennis

**Président :** M. Thierry Maman

**Contact :** [tennis.avilly@gmail.com](mailto:tennis.avilly@gmail.com) - Sophie Favrot : 06 31 01 98 12

## Au Rendez-Vous des Ecoliers

**Objet :** Services Périscolaires de l'école de la Nonette (Garderie - Aide aux devoirs)

**Président :** M. Philippe Humbert - **Contact :** [philippe@h-web.fr](mailto:philippe@h-web.fr) - 03 44 21 20 17

## L'ABC

**Objet :** Apprentissage de l'anglais pour les 3 -11 ans

**Président :** Mme Maria Rothschild

**Contact :** [mariarothschild@rocketmail.com](mailto:mariarothschild@rocketmail.com) - 06 83 51 92 71

## Arts et musiques de la Nonette

**Objet :** Ecole de musique et de qi jong

**Président :** Mme Agnès Lombard - **Contact :** 06 70 76 20 00

## La Clef des Chants

**Objet :** Chorale

**Président :** M. Francis Demilly

**Contact :** [francis.demilly@wanadoo.fr](mailto:francis.demilly@wanadoo.fr) - 03 44 53 39 38



**VILLA'JOIE**

**Objet :** Organisation de manifestations culturelles et récréatives

**Président :** M. Francis Demilly

**Contact :** [francis.demilly@wanadoo.fr](mailto:francis.demilly@wanadoo.fr) - 03 44 53 39 38

**CONSEIL MUNICIPAL  
DU 09/04/15**

Vote du budget  
communal primitif  
2015 avec subventions  
aux associations

# Villa ' joie

## *Des animations pour tous !*

L'association VILLA'JOIE a vu le jour à l'été 2014 à l'initiative de plusieurs habitants et regroupe de très nombreux bénévoles motivés.



Son objectif principal est d'animer le village en proposant diverses activités récréatives, culturelles et ainsi rassembler les habitants autour de moments de grande convivialité.

Les anciens locaux scolaires ont été mis à sa disposition pour ses actions à l'intention de tous les habitants petits et grands.

VILLA'JOIE reprend l'organisation et l'animation de manifestations déjà existantes : le repas des « aînés », la chasse aux œufs, la fête du village, le père-Noël des enfants. De nouvelles sont apparues : Mardi gras, Halloween et surtout une activité maintenant devenue incontournable : LES JEUDIS VILLA'JOIE.

***Cette liste d'activités n'a de limite que l'imagination des habitants !***

Tous les habitants de COURTEUIL sont donc les bienvenus au sein de Villa'joie qui ne demande aucune cotisation si ce n'est une légère participation financière pour les menus frais de certaines manifestations.

Alors n'hésitez plus et venez nombreux participer aux activités de VILLA'JOIE !

### **Le Conseil d'Administration de Villa'Joie**

**Président : Francis DEMILLY - 03 44 53 39 38**

**Vice Présidente : Justine VUJICIC**

**Trésorière : Patricia LAUGEROTTE - 06 20 27 02 44**

**Secrétaire : Aymeric ROUSSEL**

**Trésorier adjoint : Daniel LAUGEROTTE**

**Cathy CORTADE - Jeanette DEMILLY - Nathalie FAIVRE**

**Elisabeth LEROY - Thierry THEVENOUX**

La municipalité souhaite longue vie  
à cette association indépendante et d'utilité communale.

## Vive les Jeudis Villa' Joie

De septembre à juin, entre 15 et 25 personnes de tous âges (*les plus jeunes sont là durant les petites vacances*) se réunissent **chaque jeudi de 14h30 à 17h30** dans l'ancienne école de COURTEUIL, pour partager leur passion pour la belote, le tarot, le scrabble, le rummikub, les dominos, et autres jeux de société.



Il y en a pour tous les goûts, avec en prime d'excellents gâteaux pour le goûter.



Les anniversaires des participants ne sont jamais oubliés et sont fêtés tous les mois dans une super ambiance!





Les jeudis, tout est prétexte à la fête pour les animateurs (Patricia Laugerotte, Nathalie Faivre, Jeanette et Francis Demilly) : épiphanie, anniversaires, naissances, l'arrivée du printemps, de l'été, de Noël etc...

**Alors le temps d'un après-midi convivial et ludique,  
Venez, vous aussi, vous distraire et faire fonctionner vos méninges !  
Rendez-vous jeudi prochain....**

\*\*\*\*\*

Au sein de l'Association Villa'Joie, les adolescents se sont regroupés et ont formé *Cité' Jeune* en se réunissant les samedis après-midi pour proposer des activités pour les enfants et adolescents de 8 à 19 ans de la commune et des environs. De nombreuses animations ont vu le jour à l'occasion de l'Épiphanie, du Nouvel An Chinois, de la Chandeleur mais également diverses activités de Scrapbooking, Origami, Bracelets brésiliens, décoration de galets etc...



Une petite participation financière peut être demandée pour certaines activités.  
Contacts : Julien Zagar et Aurélie Châron - [citejeune.courteuil@gmail.com](mailto:citejeune.courteuil@gmail.com)

## L'année festive 2015

Pour démarrer l'année le Maire a présenté ses premiers vœux à ses concitoyens le 25 janvier. Il en a profité pour dévoiler également le logo de la commune. Plus d'une centaine de personnes a répondu présent à son invitation.

Ensuite, nos aînés ont été invités à se rendre en car, le 12 février, à Coucy le Château au cœur du département de l'Aisne, au restaurant "Les Michettes", dans un cadre chaleureux et champêtre, pour la dégustation d'un repas aux saveurs traditionnelles du terroir suivie d'un après-midi dansant. Le CCAS de COURTEUIL et VILLA'JOIE souhaitent innover chaque année pour perpétuer et dynamiser ce rendez-vous de rencontre et de bonne humeur.

Le printemps a vu l'organisation par VILLA'JOIE d'un goûter déguisé et d'un atelier maquillage à l'occasion de Mardi Gras. Cet après-midi a réuni une trentaine d'enfants du village accompagnés de leurs parents.



Le lundi de Pâques, mené par VILLA'JOIE, près de 70 enfants ont participé à une grande chasse aux œufs dans le marais communal. La chasse a été particulièrement fructueuse et s'est terminée par un pot de l'amitié offert par le Conseil Municipal.





Le 29 mai, jour national de la fête des voisins, les habitants se sont retrouvés place du Grand Orme, au petit Bois et place des Marronniers, pour partager une soirée conviviale et déguster les spécialités de chacun.

En juin, à la Saint-Jean, un grand feu illumina notre village. Cette grande fête organisée par VILLA'JOIE, pour sa deuxième édition (deviendra-t-elle une tradition ?), réunissait les enfants autour de différents jeux et animations et les plus grands au son de l'orchestre des « Mecs Créants ».



Plus de 200 personnes et de toutes les générations ont ainsi passé un moment très convivial en pouvant se restaurer sur place à la suite de l'apéritif offert par la Mairie.





Crédit Photo : G.U



Comme c'est la tradition, les habitants étaient conviés par le Maire et ses conseillers à un apéritif en l'honneur de la Fête Nationale dans la salle du conseil spécialement décorée.



Crédit Photo : G. U



Crédit Photo : G.U

Monsieur Dumoulin a rappelé l'esprit de cette fête et a évoqué la vie du village. C'est toujours l'occasion de se retrouver et d'échanger entre habitants de la commune.

Le 30 octobre, près de 40 enfants, accompagnés de leurs parents, ont pu célébrer Halloween en défilant, déguisés, dans les rues du village, au plus grand plaisir de nombreux villageois qui leur ont réservé un accueil chaleureux en les couvrant de friandises !

Le 11 novembre, pour ce jour anniversaire de l'Armistice de la 1ère guerre mondiale, commémoration en hommage aux morts de notre commune et à toutes les victimes des conflits passés et récents, toutes les générations se sont rassemblées devant le monument aux morts.



Crédit Photo : G.U

Monsieur le Maire, François Dumoulin, a lu le message d'hommage national prononcé ce jour dans toutes les mairies et retracé l'année 1915 de notre commune. Des gerbes ont été déposées au nom de la municipalité et de la CC3Forêts.

Après la minute de silence, la Marseillaise a été chantée par toute l'assistance.

Un verre de l'amitié a clôturé cet émouvant moment.

Le 19 décembre, tous nos jeunes amis, réunis par VILLA'JOIE à la salle des fêtes d'Aumont, ont été captivés par le spectacle de la troupe "Les Savants Fous".



Ils ont pu ainsi découvrir et participer à la réalisation de plusieurs expériences plus surprenantes les unes que les autres.

Le bouquet final, l'arrivée dans un nuage du Père Noël, en laissa plus d'un bouche bée, bouche vite sucrée par sa distribution de friandises bien méritées.

## La Clef des Chants

Depuis 1982, nous avons chanté des œuvres classiques, religieuses, folkloriques, de la variété française et étrangère, de la Renaissance, du négro spiritual, de l'opérette. Nous avons animé les repas annuels des anciens et les fêtes communales de nos villages. Nous participons aussi aux manifestations caritatives du TELETHON et de RETINA France - Mille chœurs pour un regard -, auxquels nous reversons nos recettes, ainsi bien sûr qu'aux "Faites de la musique !" le 21 juin de chaque année. Nous avons organisé quelques voyages et sorties (Portugal, Fécamp, Opéra, Bruxelles).

Depuis sa création, notre chorale est adhérente à la Fédération Départementale des Chorales de l'Oise (FDCO), ce qui lui permet de participer à des rassemblements avec d'autres chorales de l'Oise et de bénéficier de formation vocale et musicale. L'effectif moyen est d'une trentaine de choristes adultes. Les pupitres masculins sont souvent restreints ce qui limite le choix des chants.

Nous nous réunissons le mercredi à 20 H 30, hors vacances scolaires, la maison des associations d'Avilly. Après un échauffement physique et vocal, nous travaillons les chants en cours et ceux prévus au prochain concert. Si vous avez un ordinateur, le logiciel gratuit de musique "musescore" peut vous permettre de répéter chez vous, avec un peu de temps et de bonne volonté, les chants que nous sommes en train d'apprendre.

Pour chanter avec nous, nous ne vous demanderons qu'une oreille attentive (l'autre peut servir aussi !) et de l'assiduité. Bonne humeur, convivialité, amitié sont aussi les ingrédients requis pour chanter avec plaisir et donner encore de joyeux concerts.

*Carine Couvreur, Secrétaire de « La Clef des Chants »*

## L'ASSEC

Les Actions de l'ASSEC (Association de Sauvegarde de l'Eglise et du patrimoine de COURTEUIL). L'ASSEC fondée par Robert ALBRAND associe les habitants de notre village dans la préservation, l'entretien et la transmission de notre patrimoine culturel. A ce titre, le samedi 20 juin, Monsieur Philippe RACINET Professeur, Chercheur médiéviste nous entretint des fouilles qu'il réalisa dans le prieuré, conférence illustrée de photos sur l'histoire du prieuré de sa fondation à sa destruction pendant la révolution. Ensuite, Godefroy VUJICIC nous offrit un enchantement musical « Stabat Mater de PERGOLESE » dans une église pleine et enthousiaste.

La générosité des donateurs permet à notre Association de participer pour moitié à la réfection de la toiture de l'église en 2014 et la restauration de la statue de Saint-Nicolas en bois polychromé offerte par Madame ALBRAND en 2015. Nous espérons que nos projets actuels se concrétisent le 19 juin 2016.

*Jean Aubert, Président de l'ASSEC*

# L'Avez-vous su ? L'avez-vous vu

**Jeudi 15 janvier** : la campagne "Les Jardins s'emmêlent" vous a proposé une soirée-débat sur le thème "Comment faciliter le désherbage ?"

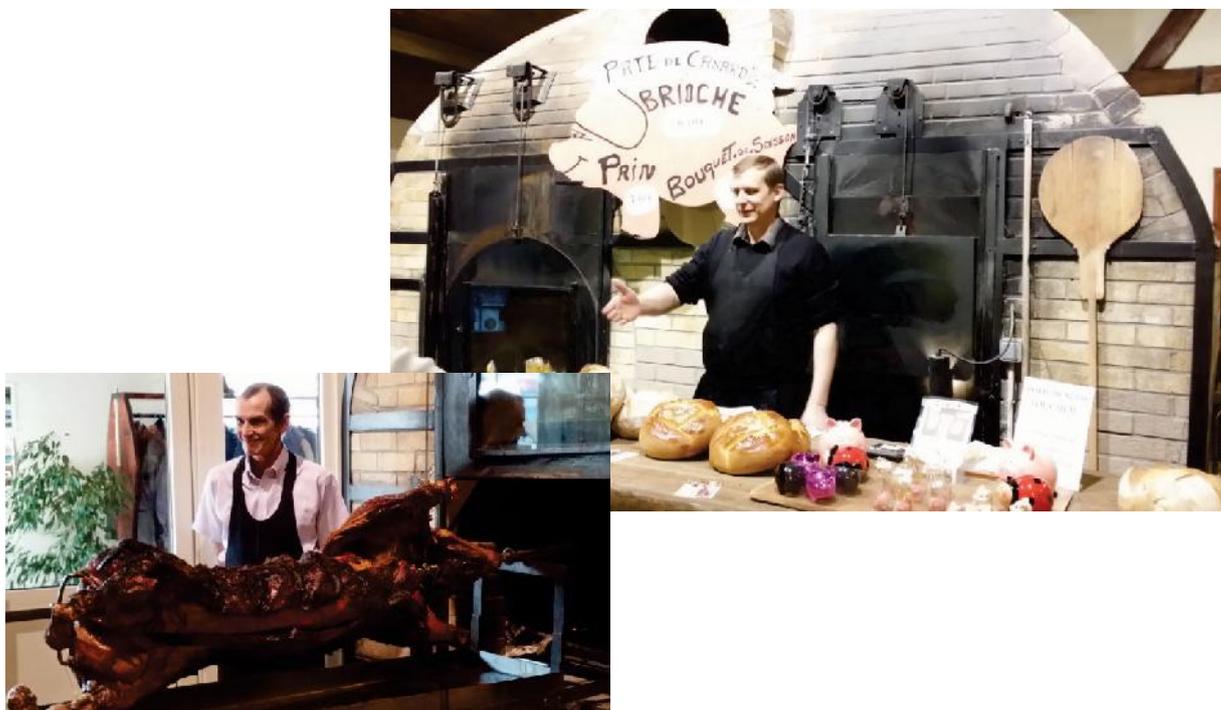
**Jeudi 22 janvier** : Conseil Municipal à 20h30.

**Dimanche 25 janvier** : le Maire a présenté ses premiers **VOEUX** en tant que Maire à une foule joyeuse et a profité de cette occasion pour dévoiler le **LOGO** du village.

**CONSEIL MUNICIPAL  
DU 22/01/15**

Evocation de  
l'aménagement du  
jardin du souvenir

**Jeudi 2 février** : le « **REPAS des AINES** » a eu lieu à Coucy le Château.



**Mardi 17 février** : petites princesses et joyeux pirates avaient rendez-vous après l'école à l'ancienne école pour un « **MARDI GRAS** » gourmand et festif.

**Mardi 10 mars** : « **DESTRUCTION** du parapet du pont de la Nonette de Saint-Nicolas d'Acy ». Au petit matin, une voiture, volée à Coye-la-Forêt, conduite sans doute trop vite n'a pas su négocier son virage et a détruit le parapet du pont y laissant une partie de son avant et a continué sa course jusqu'à Creil. Les voleurs ont été retrouvés fin juillet.

**Vendredi 20 mars** : vers 10h, certains habitants de la rue du Parc ont été surpris d'être priés par les pompiers d'évacuer leurs maisons, suite à une **FUITE DE GAZ** causée malencontreusement par les travaux d'assainissement. Vers 13h, tous purent regagner leurs logis. Le gaz fut rétabli dans l'après-midi.

**Lundi 6 avril** : les enfants se sont retrouvés pour une «**CHASSE aux OEUFS**» au Marais.

**CONSEIL MUNICIPAL  
DU 09/04/15**

Vote du changement de  
la porte de la Mairie

**Jeudi 9 avril** : Conseil Municipal à 20h30.

**Lundi 13 avril** : décidé sous l'ancienne mandature, le **JARDIN du SOUVENIR** pour les dispersions de cendres est aménagé au cimetière.

**CONSEIL MUNICIPAL  
DU 28/05/15**

Rappel des règles d'urbanisme et des  
nuisances sonores

**Jeudi 28 mai** : Conseil Municipal à 20h30.

**Vendredi 29 mai** : vous étiez nombreux avec une bouteille, une spécialité à la «**FETE des VOISINS**» organisée par ... vous et vos voisins.

**Samedi 30 mai** : vous vous êtes retrouvés au petit matin aux jardins communaux du Marais pour «**DÉSHERBEZ FUTÉ SANS HERBICIDES**».

**Samedi 20 juin** : l'ASSEC vous a convié à l'église à une «**CONFERENCE** » suivie d'un «**CONCERT** ».

**Jeudi 25 juin** : Conseil Municipal à 20h30.

**Samedi 27 juin** : tout le village s'est retrouvé pour participer à la «**FETE du VILLAGE**» : jeux, animation musicale, feu de la St Jean, restauration rapide, le tout organisé par Villa'Joie.

**Mardi 14 juillet** : «**COMMEMORATION et VERRE de la FRATERNITE**»

**Samedi 29 et dimanche 30 août** : le village a été traversé par les cyclistes qui participaient au 6<sup>ème</sup> TRIATHLON du château de Chantilly. Plus de 2000 sportifs ont enchaîné des épreuves de natation, vélo et course à pied.

**Dimanche 30 août** : FUIITE d'EAU rue de la Nonette, due à la sécheresse qui fait des dégâts sur les terrains et canalisations.

**Mardi 15 septembre** : Conseil Municipal à 20h30.

### CONSEIL MUNICIPAL DU 15/09/15

Considérant que la commune de COURTEUIL est concernée en totalité par le périmètre du SAGE, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le travail et la démarche de concertation ayant abouti au projet soumis à enquête publique, émet un avis favorable au dit schéma.

### CONSEIL MUNICIPAL DU 15/09/15

Le prix des concessions perpétuelles est fixé à 2200 euros (alignement sur celui des communes voisines).

Rappel concession de  
30 ans : 450 euros,  
50 ans : 600 euros

**Mardi 22 septembre** : «EXPLOSION d'un pavillon». Un peu après 12h, une forte déflagration ébranle la rue du Parc au hameau de Saint-Nicolas d'Acy. Plus de 50 sapeurs-pompiers, venus de tout le département, ont été mobilisés durant plus de 4h autour de la maison soufflée, notamment l'équipe cynotechnique, afin de s'assurer qu'il n'y avait personne sous les décombres. Heureusement il n'y a pas eu de blessé, mais une maison détruite et de nombreux dégâts dans le voisinage.

**Jeudi 29 octobre** : Installation d'un DEFIBRILLATEUR à la Mairie à côté de la boîte aux lettres, à la disposition 24h/24 de tous. Une formation d'une dizaine d'adhérents de Villa'joie a eu lieu à cette occasion.

**Samedi 31 octobre** : HALLOWEEN a cette année encore fait le bonheur des petits monstres et autres sorcières grâce à Villa'joie et vos nombreux bonbons.



**CONSEIL  
MUNICIPAL  
DU 05/11/15**

Approbation d'un  
marché  
bimensuel les 1<sup>ers</sup>  
et 3<sup>èmes</sup>  
dimanches à  
côté du bâtiment  
technique au  
petit bois.

**Jeudi 5 novembre** : Conseil Municipal à 20h30.

**Mercredi 11 novembre** : «**COMMEMORATION** et **VERRE** de l'**AMITIE**»

**Dimanche 15 novembre** : premier **MARCHE** gourmand.



**Mardi 17 novembre** : peu après 21h, clos du prieuré, **FONTE** de la ligne **ELECTRIQUE** vétuste avec beaucoup d'étincelles privant cette rue et la rue de la vallée du match amical Angleterre-France, ERDF rétablit le courant à minuit.

**Vendredi 20 novembre** : fin des travaux d'**AMENAGEMENT** du **Carrefour des 4 vents** réalisés par le PNR pour sécuriser une des boucles matérialisées sur son territoire. Elle propose un circuit entre Senlis et Chantilly, testé par l'AU5V dès juillet.

**Dimanche 29 novembre** : la Clef des chants proposait son traditionnel «**CONCERT** » au profit du Téléthon suivi d'un verre de l'amitié.

**Samedi 5 décembre** : vous avez pu croiser ou suivre en procession **SAINT NICOLAS** et son âne se rendant à l'église où fut célébrée la messe dominicale anticipée. Ce chaleureux moment se termina autour d'un chocolat et vin chaud accompagnés de diverses spécialités.

**Dimanche 6 décembre** : **TELETHON** avec vente de gâteaux le matin et jeux l'après-midi à l'ancienne école réunissant petits et grands.

**Samedi 12 décembre** : le PNR et le "point info énergie » vous promenaient dans **COURTEUIL** pour mieux comprendre comment faire des économies de chauffage. **Faites baisser la facture sans baisser la température !**

**Jeudi 15 décembre** : **Conseil Municipal à 20h30.**

**Samedi 19 décembre** : « **NOEL des enfants** » dans la salle d'Aumont, que d'émotions pour les enfants avec un fabuleux spectacle, l'apparition du Père Noël et le bon goûter préparé par Villa 'joie.



# Défibrillateur DEA



Le cœur est un organe important car de lui dépend la vie. Le cerveau peut s'arrêter plusieurs heures, mais pour le cœur, un arrêt de quelques minutes signifie des séquelles irréversibles ou même la mort. Plusieurs appareils, tel le défibrillateur, ont été conçus pour remédier à cela.

Il existe deux types d'appareils:

Le **défibrillateur** semi-automatique ou DSA. C'est un appareil qui analyse de lui-même l'activité cardiaque de la victime. Il reconnaît le trouble de rythme qui demande l'envoi d'un choc électrique. Si c'est le cas, il invite l'opérateur par information visuelle et vocale d'envoyer le courant électrique. C'est un appareil très sensible.

Le **défibrillateur** entièrement automatique (DEA ou DAE). Avant de délivrer le choc, l'appareil demande vocalement de ne plus toucher la victime. Cela permet d'éviter les risques d'électrocutions.

Un défibrillateur, comment ça marche et comment utiliser un défibrillateur en vidéo. Scannez le QR code à l'aide de votre smartphone.



## CONSEIL MUNICIPAL DU 05/11/15

Information sur  
l'installation devant la  
Mairie à l'abri à côté  
de la boîte aux lettres  
de la Poste d'un  
défibrillateur DEA

Le Bulletin Municipal de COURTEUIL - Janvier 2016 - exemplaire gratuit - dispensé du dépôt légal éditeur auprès de la Bibliothèque nationale de France (BNF), Editeur : Mairie de Courteuil, 1 rue de la Nonette, 60300 Courteuil - Directeur de la publication : François Dumoulin - Responsable de la rédaction : Marie-Hélène Nougier - Ont participé à ce bulletin, rédacteurs, correcteurs : Tania Demazières, François Dumoulin, Benoît Fèvre, Alain Foureaux, Charles Garnier, Julien Guillou, Jocelyne Ladroue, Daniel Laugerotte, Geneviève Mathis, Marie-Hélène Nougier, Vincent Pujos, Thierry Thevenoux - Conception et réalisation : Julien Guillou  
Crédits photos : Sylvain Brice, François Dumoulin, Daniel Laugerotte, Vincent Pujos, Gérard Uyttersprot (GU), Julien Zagar

Imprimé par : I.M.P. LEBAS, 60300 Senlis - Tirage : 290 exemplaires

## Numéros utiles



### URGENCES

**Pompiers : 18**  
**SAMU : 15**  
**Police : 17**

# 112

Pour toutes urgences, composez le 112. Ce numéro est prioritaire et fonctionne sur les téléphones fixes et portables. Vous serez redirigés vers le service approprié.

## Mairie

### Mairie de Courteuil

mairie@courteuil.fr

☎ **03 44 53 26 16** | 📞 03 44 53 80 23

1, rue de la Nonette - 60300 COURTEUIL

[Autres infos](#)

## Dentiste

### Urgences dentaire

☎ **03 44 23 25 31**

Uniquement dimanche et jours fériés -

## Gendarmerie / Police

### Gendarmerie \*\*\* Composez le 17

\*\*\*

☎ **03 44 53 02 97**

1 Avenue Paul Rougé - 60300 Senlis

## Hôpitaux / Cliniques

### Groupe Hospitalier Public du Sud de l'Oise - Site de Senlis

Hopital

☎ **03 44 21 70 00**

Avenue Paul Rouge - 60300 Senlis

## Pharmacie

### Pharmacie de garde

☎ **32 37**

## Services Publics

### Mairie de Courteuil

mairie@courteuil.fr

☎ **03 44 53 26 16** | 📞 03 44 53 80 23

1, rue de la Nonette - 60300 COURTEUIL

[Autres infos](#)

### Sapeurs-Pompiers

Urgences \*\*\* Composez le 18 \*\*\*

☎ **03 44 60 04 18**

(Centre de traitement de l'alerte) Rue du Moulin Saint-Etienne - 60300 Senlis

### Lyonnaise des Eaux

☎ **Services client Tel: 0977 408 408**

Urgence 24/24 Tel: 0977 401 119 -



WWW.COURTEUIL.FR